

Extrait des délibérations du conseil communautaire

Attribution d'une subvention à l'association Miss Prestige

Séance du 12/04/2021

Délibération n° 18

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 19

Absents : 21

Votants : 23

- dont « pour » : 21

- dont « contre » : 2

- dont abstention : 0

Le 12 avril 2021 à 17heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 06 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, dans la salle des délibérations de la mairie de Ouangani.

Présents :

ABDOU Mohamed, ALLAOUI Mohamed, BOINA M'ZE Salim, BOINAHERY Ibrahim, IBRAHIMA Saïd Maanrifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ATTIBOU Zainati, BOURA Zaounaki Fatima, CHANFI Bibi, MDALLAH Anlamati, MOHAMED Zainaba, RIDHOI Zainabou, SAID Mariame, YSSOUFI Chaidati, AMBDI Youssouf, RAMA Ahmed

Absents :

ABDALLAH Houssamoudine, CHANRANI Daoudou, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, BACAR SOILIH I Inchat, HALIDI Hadidja, MADI OUSSANI Mohamadi, SAID-SOUFFOU Soula, SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina

Procurations :

Monsieur Madi Ousseni Mouhamadi représenté par Madame Bibi Fatumati Chanfi,

Monsieur Chanrani Daoud représenté par Monsieur Ibrahim Saïd Maanrifa,

Monsieur Soula Saïd-Souffou représenté par Monsieur Ibrahim Saïd Maanrifa,

Monsieur Houssamoudine Abdallah représenté par Madame Zainati Attibou

Secrétaire de séance : M'DALLAH Anlamati

Sur rapport de Monsieur le Président,

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du président,

Considérant que le quorum est fixé aux tiers des membres du conseil pendant la crise sanitaire liée au Covid-19,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE

Article 1 : d'allouer à l'association Miss Prestige une subvention d'un montant de 40 000 € pour la tenue de l'édition 2021 de l'élection Miss Excellence Mayotte.

Article 2 : D'autoriser le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré le 12/04/2021
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre**



Signé électroniquement par : Ibrahimia SAID MAANRIFA
Date de signature : 13/04/2021
Qualité : Signature de PDF Président

**M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**